

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MARS 1879.

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879.

(Voir les N<sup>os</sup> 88, VIII, session 1878-1879, 36 et 68, session 1878-1879, de la  
Chambre des Représentants et 48, même session, du Sénat.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,  
ORBAN DE XIVRY, VANWILLIGEN, le Baron DE CONINCK, le Baron DE LOËN  
D'ENSCHEDÉ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Guerre atteint cette année le chiffre de 44,040,000 francs. La différence en plus sur le chiffre primitivement demandé est de 2,977,000 francs.

Il faut se garder d'en conclure que les dépenses du Ministère de la Guerre sont beaucoup plus considérables cette année et que les charges que nous impose le souci légitime de la défense nationale se sont sensiblement élevées.

L'augmentation n'est qu'apparente, au moins pour la plus grande partie du chiffre signalé.

Depuis quelques années le prix du pain, de la viande et des fourrages a, dans l'ensemble, notablement augmenté. Toutefois le Département de la Guerre, espérant sans doute que la hausse du prix de ces objets ne serait que temporaire, n'en tenait point compte dans les projets de budget qu'il soumettait, au commencement de l'année, à l'approbation des Chambres.

Il préférerait solliciter de la Législature des crédits supplémentaires qui suppléaient à l'insuffisance des crédits ordinaires.

La persistance de la cherté a engagé, cette année, le Gouvernement à accepter l'augmentation de prix comme permanent. Il a réglé le Budget en conséquence.

Au lieu de figurer dans les crédits supplémentaires, la somme de 2,225,252 francs, montant de l'augmentation dont il s'agit, figure cette fois dans le budget ordinaire. C'est de bonne règle, et la Commission ne peut que l'approuver.

L'augmentation la plus considérable qu'après celle-ci nous rencontrons au Budget, est de 318,000 francs. Elle a pour but de fournir au Département de

( 2 )

la Guerre le moyen d'augmenter, dans une équitable proportion, la masse d'habillement des caporaux, des brigadiers, des maîtres-ouvriers, des trompettes, des clairons, des maréchaux-ferrants et des soldats.

La Commission reconnaît l'à-propos de cette mesure. Elle approuve également les autres augmentations beaucoup moins importantes qui sont aussi comprises dans le Budget.

A l'unanimité de ses membres moins un, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption de celui-ci.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE LOËN D'ENSCHEDÉ.

*Le Président,*  
J. VAN SCHOOR.